



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

HOMOLOGATION CONCORDAT ORDINAIRE

1. Débitrice: **KRISS SYSTEMS SA**, En Courta-Rama 10,
1163 Etoy
2. **Remarques:** La présidente du tribunal de l'arrondissement de
La Côte statuera en son audience du lundi 15 janvier 2018, à
09:30 heures, à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, Rte de
St-Cergue 38, sur l'homologation du concordat proposé à ses
créanciers par KRISS SYSTEMS SA, En Courta-Rama 10, 1163
Etoy, représentée par l'agent d'affaires breveté Youri Diserens
à Lausanne.

Les créanciers qui entendent s'opposer à l'homologation doi-
vent se présenter à l'audience ou se déterminer par écrit avant
celle-ci.

Tribunal d'arrondissement de La Côte
1260 Nyon

03939355

